

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 4 mars 2024, à 11h45, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve

Madame Valérie Roy
Madame Najat Tremblay
Monsieur Sylvain Morel
Madame Sara Perreault

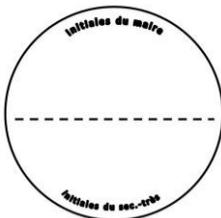
Madame Élizabeth Boily est absente.

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général.

4 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux des séances régulières des 5 et 19 février 2024.
03. Dossiers généraux
 - a) Demande subvention transport en commun 2024
 - b) Vente de terrain Multi TM
 - c) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - d) Offre de service agence Polka
 - e) Vente pour taxe 2024
 - f)
04. Service de sécurité publique
 - a)
 - b)
05. Service travaux publics
 - a) Demande subvention réseau routier
 - b) Demande d'aide financière – chemin double vocation
 - c) Demande d'aide financière – PRIMEAU 2023
 - d)
06. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Adoption R-971 concernant le zonage
 - c)



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs

- a) Rapport de comité
- b) Projet structurant
- c)

08. Service communautaire et culturel

- a) Rapport de comité
- b) Demande d'aide financière – l'Écuelle d'Or
- c) Budget transport adapté 2024 – révisé
- d)

09. Comptes payables

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles :

- a)
- b)

12. Période de questions des contribuables

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Roy l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 11. a) Demande Chevaliers de Colomb – Grand casino 2024

061-2024

2. Acceptation des procès-verbaux des séances régulières des 5 et 19 février 2024

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient adoptés les procès-verbaux des réunions des séances régulières des 5 et 19 février 2024.

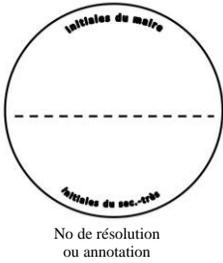
3. Dossiers généraux

062-2024

3. a) Demande subvention transport en commun 2024

CONSIDÉRANT QU'un transport en commun est en fonction depuis août 2009 sur le territoire de Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QUE ce service répond aux besoins des citoyens puisque plusieurs utilisateurs ont recours à ce service de manière régulière;



CONSIDÉRANT QUE nous desservons le CQFA depuis 2019 avec l'ajout de quatre transports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire maintenir ce service en 2024 avec huit transports par jour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal s'engage à défrayer la participation financière requise pour la subvention qui lui sera versée pour 2024 :

Dépense.....	260 095.56 \$
Contribution de la Ville.....	65 023.89 \$
Subvention demandée.....	195 071.67 \$

063-2024

3. b) Vente de terrain Multi TM

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit et est autorisée la vente d'un terrain désigné sous le numéro 6 552 258, d'une superficie de 61 863.93 p² au montant de 30 931.97 \$ plus taxes, l'acquéreur est 9431-9282 Québec inc. La présente résolution stipule également que le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville avec les conditions suivantes :

- Le prix de vente est de 0.50\$ le pied carré;
- Le montant de dépôt sera diminué entièrement du prix de vente final;
- Le contrat de vente doit être finalisé dans les 12 mois suivant l'adoption de la présente résolution;
- Le nouvel acquéreur doit avoir procédé à la construction d'un bâtiment dans les 24 mois suivant la signature du contrat devant le notaire;
- Advenant le non-respect d'une des conditions ci-haut énumérées, la ville pourra racheter le terrain de l'acquéreur au même prix. Le coût du contrat à être passé chez le notaire sera payé par l'acquéreur.

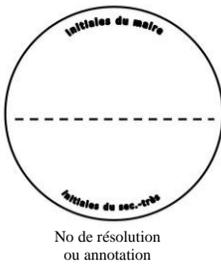
064-2024

3. c) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

065-2024

3. d) Offre de service agence Polka

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée l'offre de service de l'agence Polka pour de l'accompagnement pour le développement commercial au coût de 6 600\$ plus taxes. (Définition du positionnement et de l'identité de marque, planification de la campagne de communication.)

066-2024

3. e) Vente pour taxe 2024

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le dépôt de la liste des propriétés à être vendues pour taxes;

QUE soit et est autorisé le directeur général à entreprendre les procédures de vente pour taxes et la demande de descriptions cadastrales des propriétés sujettes à la vente pour taxes 2024 et transmettre les dossiers à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay;

QUE le directeur général est autorisé à représenter la Ville de Saint-Honoré lors de la vente le 6 juin 2024.

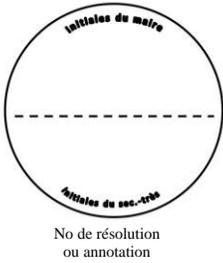
4. Service de sécurité publique

5. Service travaux publics

067-2024

5. a) Demande subvention réseau routier

ATTENDU QU'une réfection s'impose sur les chemins ruraux;



ATTENDU QUE la Ville de Saint-Honoré a besoin d'une aide financière pour les travaux de pavage qui s'élèvent à 100 000 \$;

ATTENDU QUE plusieurs utilisateurs empruntent chaque jour les routes de Saint-Honoré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Najat Tremblay, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit déposée une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès de notre député monsieur François Tremblay, pour les travaux de pavage pour le chemin du Volair et le chemin du Lac dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour l'année 2024.

068-2024

5. b) Demande d'aide financière – chemin double vocation

ATTENDU QUE Ville de Saint-Honoré renouvelle sa demande pour le volet double vocation;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

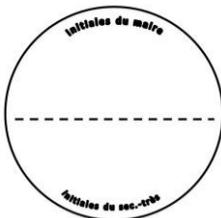
ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Saint-Honoré l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demande préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2024;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Columbium	2.2 km	Niobium	13 000
Hôtel-de-Ville	5.2 km	Niobium	13 000

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Najat Tremblay, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Saint-Honoré demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 7.4 km.



No de résolution
ou annotation

069-2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

5. c) Demande d'aide financière – PRIMEAU 2023

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023, dossier 2038004.

QUE la Ville de Saint-Honoré s'engage à respecter les modalités de ladite convention.

6. Service d'urbanisme et environnement

6. a) Rapport de comité

Aucun rapport

070-2024

6. b) Adoption R-971 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

RÈGLEMENT No. 971

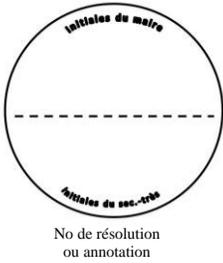
Ayant pour objet de modifier l'article 5.12.1 du règlement de zonage 707 pour ajouter la zone agroforestière aux zones où l'usage de logements bigénérationnels ou intergénérationnels est autorisé

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil tenue le 5 février 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 971 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour but de modifier l'article 5.12.1 du règlement de zonage pour ajouter la zone agroforestière aux zones où l'usage de logements bigénérationnels ou intergénérationnels est autorisé.

ARTICLE 4

L'article 5.12.1 est modifié et se lira comme suit :

5.12.1 Autorisation de l'usage

Les logements bigénérationnels ou intergénérationnels sont autorisés dans les résidences unifamiliales isolées et jumelées aux conditions énoncées au présent règlement. De plus, elles sont autorisées seulement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation **et**, en zone à dominance agricole dynamique, viable et dévitalisée **et en zone agroforestière**.

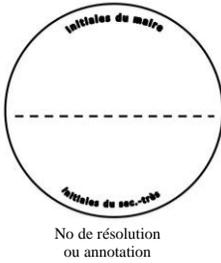
ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en dernière lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 et signé par le maire et le directeur général.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

7. Service des loisirs

7. a) Rapport de comité

Aucun rapport

071-2024

7. b) Projet structurant

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé le directeur général à déposer une demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'aménagement d'une piste de Pump Track, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2024-2025 – Local, au montant de 209 975 \$.

8. Service communautaire et culturel

8. a) Rapport de comité

Aucun rapport

072-2024

8. b) Demande d'aide financière – l'Écuelle d'Or

Il est proposé par Najat Tremblay
appuyé de Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 250\$ pour le cocktail de l'Écuelle d'Or pour leur souper de la fête des pères et des mères.

073-2024

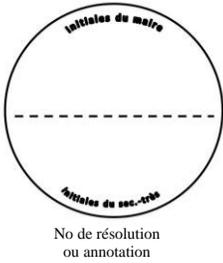
8. c) Budget transport adapté 2024 – révisé

ATTENDU QUE Transports adaptés Saguenay-Nord a présenté son budget révisé 2024 pour approbation pour un montant total des dépenses de 691 700\$;

ATTENDU QUE celui-ci se chiffre globalement à 160 704.41\$ relativement à la participation des municipalités concernées;

ATTENDU QUE ce budget doit être entériné par les municipalités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit confirmée la participation financière ainsi que le mandat à l'organisme délégué : Transports adaptés Saguenay-Nord;

QUE la municipalité de Saint-Ambroise soit désignée comme étant l'organisme mandataire;

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires 2024 de Transports adaptés Saguenay-Nord telles que soumises;

QUE soit acceptée la tarification et ses modifications telle que soumise dans les prévisions budgétaires 2024;

QUE soit confirmée la contribution de la Ville de Saint-Honoré au montant de 60 618.56 \$.

074-2024

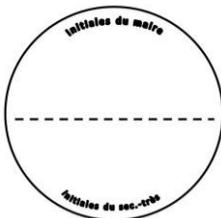
9. Comptes payables

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvée la liste des chèques émis en février au montant de 389 918.32 \$ suivant le registre des chèques imprimé le 29 février 2024 :

FERME KELA	1 282.69 \$
POSTES CANADA	3 177.87 \$
ROUSSEL DANIEL	30.00 \$
LEON MAURICE VILLENEUVE EXCAVATION	3 417.19 \$
BLOUIN MICHEL	378.15 \$
COTE MATHIEU	159.87 \$
GIRARD DANIEL	704.70 \$
HYDRO-QUEBEC	17 349.76 \$
REVENU QUEBEC	75.50 \$
SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QC	517.68 \$
SYNDICAT DES EMPL. MUN. DE ST-HONORÉ	9 256.39 \$
THERMOSHELL – CHAUFFAGE P. GOSSELIN	6 599.78 \$
CENTRE RECREATIF DE ST-HONORE	124 429.06 \$
PELLETIER YAN	2 121.04 \$
VILLE DE SAGUENAY	215 410.67 \$
VILLE ST-HONORÉ (LA CAISSE)	75.75 \$
GAUDREAU STEVE	565.00 \$
GRENON MARTIN	748.26 \$
MINISTRE DU REVENU	573.72 \$
BRASSARD ERIC	194.00 \$
DUFOUR STEEVE	2 000.00 \$
FORTIN MICHEL	40.24 \$
MENARD DERECK	109.53 \$
MURRAY NICOLAS	22.08 \$
TREMBLAY DAVID	168.51 \$
NUTRINOR ENERGIES	72.30 \$
VIDÉOTRON LTÉE	205.32 \$
BELL CANADA	233.26 \$

TOTAL : 389 918.32 \$



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit autorisé le paiement des comptes au montant de 1 102 125.52 \$
suivant la liste des comptes à payer imprimée le 29 février 2024 :

ACCOMODATION 571 INC.	84.55 \$
ADF DIESEL	2 417.28 \$
APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES CDA ULC	14.04 \$
ATKINSRÉALIS CANADA INC.	1 705.37 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	3 818.50 \$
LES ENTREPRISES MICHAEL BLUTEAU	1 100.00 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	3 242.30 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	176.47 \$
BRIDECO LTEE	26 399.96 \$
CAMIONS MSF SAGUENAY	6 709.36 \$
CAMIONS AVANTAGE	1 341.29 \$
CAUCA – CENTRE D'EXPERTISE MULTISERVICE	196.96 \$
CENTREM	3 491.10 \$
CENTRE ALTERNATEUR DEMARREUR LT INC	2 512.15 \$
CHG GROUPE CONSEIL	46 122.22 \$
CHIASSEON & THOMAS, ARPENTEURS – GÉOMÈTRE	804.83 \$
CLAVEAU ET FILS INC.	882 562.42 \$
CMP MAYER INC.	6 128.17 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	1 257.78 \$
DESTINATION MONTS-VALIN INC.	459.88 \$
DEVELOPPEMENT ST-HONORE	5 200.00 \$
DEVICOM	2 889.37 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	60.00 \$
DISTRIBUTIONS CUISI-LAM INC.	856.56 \$
DISTR. ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT INC.	329.97 \$
ELECTRICITE J.A.B.	4 640.17 \$
EUROFINS ENVIRONEX	2 232.25 \$
EQUIPEMENT SMS INC.	525.50 \$
LES EQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTEE	1 217.37 \$
EXTINCTEURS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	580.20 \$
FILTRE SAGLAC INC.	1 629.37 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	2 461.57 \$
GLS-CANADA	314.14 \$
HEBDRAULIQUE INC.	520.42 \$
HYDRO-QUEBEC	413.91 \$
HYDROMEC INC – CHICOUTIMI	514.72 \$
IDENTIFICATION SPORTS INC.	7 546.39 \$
IMPERIUM	327.60 \$
INTER-LIGNES	849.48 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	971.41 \$
KENWORTH DU FJORD INC.	97.53 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	2 707.89 \$
LINDE CANADA INC.	620.52 \$
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	797.33 \$
MACPEK INC.	2 067.49 \$
LES MARCHES TRADITION	9.98 \$
MESSER CANADA INC. 15687	1 030.35 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	2 760.00 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE	563.76 \$
MUNICIPALITE ST-DAVID-DE-FALARDEAU	531.13 \$
NORD-FLO	570.28 \$
NUTRINOR FERME & MAISON	2 540.94 \$
OFFICE REGIONAL D'HABITATION LE FJORD	1 129.20 \$
ORIZON MOBILE, CHICOUTIMI	3 737.21 \$



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PACO	103.09 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	459.25 \$
PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	33.58 \$
PNEUMATIQUE R.G. & FILS	93.59 \$
POTVIN & BOUCHARD INC	21.82 \$
POTVIN PNEUS MECANIQUE	4 261.46 \$
PRO DE LA COPIE	45.70 \$
PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	327.68 \$
PUROLATOR INC.	40.88 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 154.20 \$
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO AVOCATS	718.59 \$
SECUOR	287.38 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	113.09 \$
SERVICES ELECTRONIQUES MAGARY	235.53 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	23 736.56 \$
SONIC ENERGIES	1 632.76 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	2 964.33 \$
SPECIALITES ELECTRONIQUES SAGUENAY INC.	733.10 \$
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	937.25 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	16 572.24 \$
TECHNO FEU INC.	200.41 \$
TENCO	72.83 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTEE	1 520.67 \$
VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI	70.89 \$

TOTAL : 1 102 125.52 \$

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

11. a) Demande Chevaliers de Colomb – Grand casino 2024

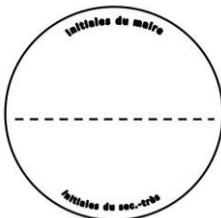
Il est proposé par Valérie Roy
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 500\$ aux Chevalier de Colomb pour la 33^e édition du Grand Casino qui se tiendra samedi le 6 avril 2024.

12. Période de questions des contribuables

- Permis de colportage
- Locaux 1^{er} étage du Presbytère
- Attribution des remises OMH
- Abris d'autobus
- Permis de construction
- Budget déneigement

075-2024



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds et crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 2 avril 2024.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 12h30 par Sara Perreault.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général